

Comité Cadre de Vie

Compte-rendu du 12/09/2018

Une bonne trentaine de présents dont une dizaine de riverains du carrefour de la Bastille et de la rue de l'étang étaient présents.

En effet la convocation aux membres inscrits avait été étendue, pour l'occasion, à ces riverains, eu égard à l'ordre du jour. Il est rappelé que chacun peut s'inscrire à ce comité pour recevoir les convocations et participer aux réunions, en envoyant un message à contact@lesmolieres.fr

1) Carrefour de la Bastille

La requalification de cette intersection de deux routes départementales (D838 et D40) en agglomération est un sujet qui date de plusieurs années.

Fin 2014, le Département s'est engagé à refaire la RD 838 (Rue de Limours, Grande Rue, rue de la Porte de Paris), et la commune a listé les points nécessitant un réaménagement sur cette portion (plateau rue de Limours, réaménagement carrefour de la Bastille, plateau devant commerces, chicanes devant pharmacie et espace culturel, bordures rue de la Porte de Paris pour mieux gérer les ruissellements).

Tout cela a pu être mis en œuvre à l'automne 2015, hormis le carrefour de la Bastille, pour lequel le Département a demandé à faire d'autres études préalables.

Le scénario de carrefour giratoire a été dans un premier temps abandonné, puis nous avons proposé un carrefour en « T » inversant les priorités actuelles. En 2017, notre dossier de demande de subvention au Département pour effectuer ces travaux n'a pas été retenu, et le schéma proposé ne leur convenait pas.

Au 1er semestre 2018, le Département a réétudié notre projet, puis nous a proposé en juin de réaliser un **carrefour à feux tricolores**, et de nous inscrire selon ce principe dans le dispositif de subvention départementale au titre des amendes de police.

C'est ce qui a été fait par délibération du Conseil municipal en juin 2018.

Si le principe de carrefour à feux est donc acté, il nous reste de nombreuses marges de manœuvre dans la réalisation de ces travaux, aussi **un rendez-vous aura lieu prochainement entre les services départementaux et les maires-adjoints Frédéric FABRE et Marc PRABONNAUD.**

En amont de ce rendez-vous, il était important d'écouter à nouveau (deux rencontres ont déjà eu lieu sur place depuis 2014) les demandes des riverains, et faire en sorte qu'au mieux ce nouvel aménagement améliore leur qualité de vie, et qu'au pire il ne leur crée pas une situation plus défavorable qu'avant.

Ce qui a été noté :

> il est capital que ce carrefour à feux soit ralenti par un **surélévation en plateau**

> la **sortie de la Cour de la Bastille** pourrait bénéficier à cette occasion de **repères** supplémentaires pour améliorer le débouché des riverains sur la voie

> le **placement des feux**, notamment **par rapport aux sorties de propriétés** riveraines, doit être optimal. De même pour les entrées de plateau et passages piétons.

> l'**arrêt de bus** doit être mieux adapté et la **largeur des trottoirs** si possible revue.

> un « **feu vert récompense** » serait une bonne idée pour réguler encore mieux la vitesse et les flux.

2) Secteurs repérés nécessitant dans le futur des aménagements visant à ralentir la circulation

- > la **rue de Cernay**, qui n'avait pas fait l'objet d'aménagements lors de sa réfection en 2011, à part le plateau devant la MAS des Tout-Petits. Le secteur de l'arrêt de bus présente notamment un intérêt à être retravaillé.
- > la **rue de Gometz**, notamment sortie de la Cocquetière
- > la **rue de la Porte de Paris**, où il faut également poursuivre les aménagements visant à ralentir la circulation.

3) Travaux rue de l'étang

Ils ont été programmés au budget pour un montant maximal de 100 000 euros. C'est donc une **réfection complète de la chaussée**, un travail sur les **bordures**, et la mise en place de **deux chicanes** qui sont prévus. L'emplacement précis de ces dernières sera à confirmer par un **test** pendant lequel des plots provisoires seront disposés, permettant aux services municipaux comme aux riverains d'observer le changements.

4) Nouveau lotissement Les 2 chênes

L'allée centrale desservant le nouveau lotissement, Grande Rue, débouchera face à la rue des Lilas. Cette petite intersection pourrait constituer une occasion de créer **un aménagement spécifique, de type plateau** par exemple, afin de participer une fois de plus à la **baisse de la vitesse** en agglomération.

5) Projet d'Espace Couvert Sportif au stade municipal

Après un travail de plus de trois années de recherches de subventions et de montage du projet par une commission extra-municipale associant notamment le Tennis-Club, la construction de l'Espace Couvert Sportif va bientôt pouvoir démarrer, pour une livraison si possible avant fin 2019. **2 courts homologués de tennis** y seront disponibles, mais aussi **d'autres pratiques sportives : badminton, tennis de table...** Des créneaux seront aussi réservés pour les **établissements médico-sociaux** de la commune.

Enfin, ces nouveaux espaces pourront répondre simultanément à d'autres besoins ponctuels de la commune : grande salle pour manifestations, lieu de réunion pour club ados, etc...

